

**Direction : Social Santé Solidarité**

**Social, Solidarité,santé**

**REF : SOCIAL2009001**

**Signataire : DG/GB**

**OBJET :Convention entre la Commune d'Aubervilliers et la Foncière Logement pour accroître l'offre locative à loyers maîtrisés sur la Commune d'Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Vu la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

Vu la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 10 février 2009,

Vu le schéma directeur de la région Ile de France adopté par l'assemblée régionale le 25 septembre 2008,

Vu les Etats généraux du logement d'Ile de France de 2008,

Vu la conférence locale du logement d'Aubervilliers du 20 novembre 2008,

Vu le projet de convention entre la commune d'Aubervilliers et la Foncière Logement,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**Article unique :**

Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs avec la Foncière Logement pour accroître l'offre locative à loyers maîtrisés sur la commune d'Aubervilliers, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2012 avec la production d'un minimum de 40 logements en « PLS Foncière » par an.

Le Maire